

VITE LU

VENTE DE PHYTOS La taxe relevée à 0,9 %

Un arrêté, publié au Journal officiel le 1^{er} mars, relève le taux de la taxe sur la vente de produits phytopharmaceutiques, qui passe de 0,2 % à 0,9 %. Ce taux reste à 0,1 % pour les produits de biocontrôle. Le produit de la taxe est affecté à l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire) pour financer le dispositif de phytopharmacovigilance, ainsi qu'au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides. Cette augmentation, précise-t-on au cabinet du ministre de l'Agriculture, est destinée à abonder le fonds d'indemnisation, tel que prévu dans le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2020. Il est prévu par les députés que ce fonds soit abondé par la taxe sur les phytos et par des contributions «fixées par décret» des différents régimes d'assurance. Selon le PLFSS, les dépenses du fonds «devraient atteindre 53 millions d'euros d'ici 2022».

AIDES COUPLÉES VÉGÉTALES

Forte baisse en légumineuses fourragères

Un arrêté, publié le 8 mars au Journal officiel, fixe les montants des aides couplées végétales pour la campagne 2019. Concernant la production de légumineuses fourragères, le montant unitaire s'établit à 188,5 €/ha (contre 282 € en 2018), les légumineuses fourragères déshydratées, à 165 €/ha (contre 133 €).

CLUB DES BIOÉCONOMISTES

Un site internet

Le Club des bioéconomistes, qui réunit environ 75 membres-entreprises, experts et organismes privés et publics ouverts à l'économie biosourcée-vient d'ouvrir un site web. Il est accessible de façon libre sur <http://leclubdesbioeconomistes.com>. Outre des présentations allégées et bilingues, ce site contient 56 articles de fond.

CULTUR'SOL

Les couverts au banc d'essai

La CAL avait donné rendez-vous aux adhérents du groupe Cultur'Sol à l'ALPA, à Haroué (54), le 25 janvier, pour le compte-rendu des expérimentations menées en 2019 à Vaudigny et Martincourt.

En 2019, la CAL a renouvelé la plateforme d'essais de couverts d'interculture, à Vaudigny, sur laquelle elle a testé un certain nombre d'espèces en pur, pour «connaître leur comportement avant d'envisager les mélanges», explique Sébastien Guiot, technicien à la CAL. Moutarde, sarrasin, vesce pourpre, vesce velue, radis chinois, seigle fourrager, vesce de Narbonne, tournesol, carthame, féverole, sorgho, avoine rude, pois fourragers typés hiver ou printemps, fenugrec, trèfle incarnat, moutarde d'Abyssinie, phacélie, gesse, lentilles, et différentes vesces communes de printemps ont été semés dans les conditions caniculaires de l'été, après un précédent blé.

Les effets sur la structure du sol

Sébastien Guiot a livré quelques observations : «la moutarde lève toujours même sans pluie» ; «le sarrasin lève mais sèche rapidement» ; «les vesces ont un bon comportement en général, la vesce pourpre assure plus de biomasse que la vesce commune de printemps, la vesce de Narbonne est une bonne découverte» ; «le radis chinois s'implante bien mais couvre peu le sol», le sorgho et le trèfle incarnat ont eu du mal à s'implanter, «la phacélie s'est bien implantée, elle présente un bon effet concurrentiel» ; «la féverole réussit systématiquement, c'est une valeur sûre». Un décompacteur a été utilisé sur certaines modalités. «Les couverts permettent d'améliorer la portance mais pas de décompacter. On a observé un meilleur développement des couverts après décompactage. Nous avons pu aussi observer les cultures qui se développent même en l'absence de passage d'outil, comme la vesce», explique Claude Chalon. La CAL a analysé l'effet des couverts sur la structure du sol avec un pénétromètre. «Nous avons enregistré près de 6.500 données. Nous avons des premières tendances. Le décompactage a peu d'effet en surface, mais l'effet augmente jusqu'à 25-30 cm».

Autre observation : l'impact sur la population de vulpins. «Il y a de vraies différences de compétition avec les vulpins : il faut coupler bonne biomasse et aspect couvrant pour avoir une bonne efficacité», observe Claude Chalon, responsable technique de la CAL. Ainsi, avec la vesce de Narbonne et la féverole, la popu-



Les membres du groupe Cultur'Sol sont venus en nombre échanger sur les derniers résultats d'expérimentations menées par la CAL.

lation de vulpins a été réduite de 20 %, de 65-70 % avec le pois fourrager, de 85 % avec la vesce poupre et une des vesces communes de printemps, de 90 % avec la phacélie et la moutarde blanche, jusqu'à 95 % avec la vesce velue. «Ce sont de simples observations visuelles, on ne peut rien en conclure», précise Claude Chalon.

«Nous n'allons pas débattre sur le glyphosate aujourd'hui mais il faut trouver des solutions. C'est un cumul de pratiques qui permettra de maîtriser le désherbage», estime Claude Chalon.

Pour 2020, il est prévu d'implanter un maïs dans la parcelle d'expérimentation. «Sur ce maïs, nous allons faire plusieurs essais : tests de biostimulants (bactéries, champignons...), effet du chaulage et des engrais chlorés sur la vie du sol, effet des plantes compagnes et des couverts permanents sur le désherbage», indique Claude Chalon.

Les bénéfices des plantes compagnes

Une seconde plateforme d'essai était en place à Martincourt. Sébastien Guiot et Claude Chalon y ont mené différents essais autour de la valorisation des plantes compagnes et des couverts permanents dans le colza (azote, phosphore, insectes, régulation...).

Ont été testés : la luzerne, le trèfle blanc, le trèfle violet, et la féverole. «Nous avons pu observer l'impact des couverts sur le rendement du colza. En associant la féverole au trèfle blanc nous avons gagné en moyenne 1,7 q/ha par rapport au trèfle blanc seul. La féverole compense l'effet concurrentiel du trèfle blanc», analyse Claude Chalon qui rappelle aussi l'importance de réguler les couverts perma-

nents. «Il y a un impact sur le rendement du colza».

Les essais sont aussi le témoin de l'importance de l'apport de phosphore. «Il y a de grandes différences d'implantation entre les modalités avec phosphore et le témoin non traité. Le phosphore s'apporte au moment du semis. On a observé l'effet bénéfique de la localisation, on a gagné en moyenne 2,1 q/ha. Il existe aussi un effet des plantes compagnes (+ 2,2 q/ha)». L'équipe a également testé des extraits de fermentation de bactéries et des engrais enrichis en bactéries. «Il y a un effet. La souche de bactérie utilisée dans cet engrais confirme presque à chaque fois, il permet d'améliorer l'utilisation du phosphore dans le sol».

La régulation des insectes a aussi fait partie des sujets d'étude. «En 2019, les quantités de larves d'altises était très faibles, l'essai est difficile

à interpréter. Dans nos observations, il y aurait moins d'attaque d'insectes en présence de plantes compagnes», poursuit Claude Chalon. La date de semis a aussi son importance. L'essai a mis en évidence des différences d'implantation en faveur du semis précoce. «Globalement, nous disposons de moins de solutions aujourd'hui. Il faut assurer la bonne implantation du colza pour qu'il soit assez vigoureux pour faire face aux attaques d'insectes. Il faut aussi positionner les traitements au bon moment, en particulier contre le charançon de la tige et les méligèthes», insiste Claude Chalon.

La réunion s'est conclue par l'intervention de deux apiculteurs. «Ils sont conscients des efforts que font les agriculteurs. Ils affirment aussi qu'ils ont besoin des agriculteurs».

Hélène FLAMANT

Les expés sur le blé

Sur la campagne 2017-2018, la CAL avait mesuré le risque d'un couvert de trèfle blanc dans le blé sans régulation à l'automne. «On a perdu 25 q/ha sur la parcelle avec trèfle, malgré sa destruction au printemps», indique Claude Chalon. Un des principaux objectifs de l'expérimentation est de minimiser les effets sur la culture en maintenant ce couvert en vie pour profiter de ses effets sur la vie du sol, la portance, la concurrence sur les adventices. Désherber le blé au printemps avec le trèfle est, par ailleurs, complexe. «Il y a peu de solutions efficaces pour maîtriser le vulpin, il doit se gérer avec les produits d'automne qui ont des sélectivités différentes selon les spécialités utilisées». Pour répondre aux interrogations de certains agriculteurs du groupe, la CAL a mis en place un essai date de semis précoce du blé. «Nous avons semé à trois dates différentes : classiquement le 3 octobre, précocement le 3 septembre et un semis tardif le 22 novembre. Nous avons eu des problèmes de mouches du semis pour la modalité semis précoce : le rendement du blé était en recul de 13,3 q/ha par rapport au semis d'octobre. Le rendement est aussi en recul de 11,4 q/ha sur le semis tardif», indique Claude Chalon. Toujours pour répondre aux interrogations des adhérents, l'équipe a testé différents mélanges variétaux de blé. «Il n'y a pas de différence significative de rendement. Il est préférable d'opter pour un bouquet variétal, c'est-à-dire semer plusieurs variétés sur l'exploitation en adaptant la variété à la parcelle».